

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 29/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 octobre 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme BRUNANCHON Annie, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. PARTINICO Jérémy, Mme MESPLES Magali, Mme FLOURY Clara, M. NAYRAC Philippe, Mme SAJDAK Sophie.

EXCUSES : M. DEMESSANCE Christophe (pouvoir donné à Mme BRUNANCHON Annie), M. STRAUS Christophe (pouvoir donné à M. NAYRAC Philippe), M. DAROLLES Cédric (pouvoir donné à M. LORRAIN Jean-Luc).

ABSENTS : M. ROMERO Patrick, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme QUILLAUD Elodie.

Secrétaire : Monsieur LORRAIN Jean-Luc

COMPTE RENDU :

1/ Délibération 2021-51 – Etude d'opportunité et de faisabilité d'un réseau de chaleur.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité est dans le périmètre du « Pays du Sud Toulousain » et à ce titre est intégrée au « COT ENR » (contrat territorial pour les Energies Renouvelables) porté par le PETR. Ce type de contrat nous permet d'accéder à une ingénierie dédiée et être accompagné tout au long de notre réflexion dans le(s) projets incluant cette thématique.

C'est donc dans le cadre de ces « opportunités » d'études énergétiques qu'une première rencontre s'est tenue à GRAZAC afin qu'une première analyse d'opportunité soit faite pour un éventuel « réseau de chaleur » qui prendrait en charge les projets immobiliers en cours et possibilité d'y raccorder des bâtiments existants.

Les projets concernés sont :

- La maison de village, ex-bien « Colomies », emplacement réservé N°15 acquis et propriété de la commune, qui devra être réhabilitée à des fins d'utilisation en lieu d'accueil et d'exploitation public. Éventuels projets à l'étude : - salle de « télé-médecine », éventuelle crèche spécialisée, salle de rencontre commune, tier lieu...).
- L'extension et agrandissement de l'école maternelle... plus environ 200m² (classe supplémentaire, agrandissement du dortoir, création d'un réfectoire calibré pour une centaine de couverts...) complété d'un raccordement des équipements de chauffage en place dans les salles de classe et toutes pièces...
- Dépôt de permis d'aménager d'ALTEAL sous six mois pour la création de 22 logements (11T2 et 11T3) aux fins d'une « Résidence Service »
- Et de façon connexe : - * Raccordement des colonnes d'air pulsé de chauffage de la salle polyvalente - * Équipement de la salle des associations (actuellement radiateurs électriques)

Cette première rencontre s'est tenue le 11 octobre 2021 en présence du « Chargé de mission » M. DOUSSIN du PETR, M. MAYNADIE du bureau d'étude SOLEVAL. Celle-ci nous a permis d'entrevoir une réelle opportunité qui mériterait étude de faisabilité.

Monsieur le Maire rappelle que cette étude est subventionnable à hauteur de 70% par le cumul des financements de l'ADEME et la REGION OCCITANIE.

Le Conseil Municipal accepte le principe de faire réaliser une « étude de faisabilité » pour un « réseau de chaleur » dans le cadre des projets cités ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire, avec le concours du PETR et le bureau d'étude SOLEVAL, à faire une consultation comparative économique, technique et de notoriété de bureau d'étude aux fins d'engager une étude de faisabilité suffisamment poussée comprenant :

- 1. La technicité et moyens à mettre en œuvre***
- 2. Les coûts unitaires et global des installations et réseaux***
- 3. Les garanties d'exploitation et continuité de service attendue.***

4. *La répartition des charges (abonnements et cout des consommations) aux différents utilisateurs (logements, école, bâtiments publics divers...)*
5. *Les différentes solutions « administratives » et règlementaires autorisées*
6. *Les démarches administratives de « marché » associées nécessaires.*

2/ Délibération 2021-52 – Amende de Police 2022

Monsieur le Maire présente les projets pré chiffrés dans le cadre des amendes de polices 2022 et indique qu'une première rencontre avec Monsieur MARTINETTI (service des transports scolaire du Conseil Départemental de la Haute-Garonne) a eu lieu en Mairie. Cette rencontre a permis d'identifier le besoin de sécurisation d'un arrêt de bus pour le ramasse scolaire en direction des Collèges de Auterive et de Cintegabelle « plaine Bourdette ».

C'est ainsi qui a été défini le positionnement des deux arrêts repérés sur le plan de situation écluse n° 2 et n° 3.

Par ailleurs, le service collecte des déchets de la Communauté de Commune du Bassin Auterivain a défini deux points d'apport volontaire en colonne et un ramassage depuis la voirie avec un camion grue et nécessite donc un aménagement de stationnement pour les usagers effectuant des dépôts dans lesdites colonnes.

A ces fins, les écluses n° 1 et n° 3 recevront les aménagements (plateforme) permettant d'accueillir ces colonnes.

Enfin, l'urbanisation important de la Commune génère une circulation proportionnelle à celle-ci, et nous oblige à maîtriser la sécurité de la circulation piétonne... d'où le concours attendu des ouvrages formant les écluses n° 1, n° 2 et n° 3 et écluse chicane n° 4 complétés de panneaux de signalisation (STOP sur la route d'Esperce au lieu-dit Fourcade) ; à ces fins et pour que chacun visualise ces équipements, un schéma de principe sur fond de carte « satellite » accompagne les propos.

Le Conseil Municipal accepte les projets présentés en annexe, le chiffrage pour un montant de 5219.30 € correspondant à l'écluse n° 1, pour un montant de 5318.80 € correspondant à l'écluse n° 2, pour un montant de 5872.18 € correspondant à l'écluse n°3 et pour un montant de 3570.10 € correspondant à l'écluse chicane n° 4 et autorise Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

3/ Délibération 2021-53 – Annulation délibération n° 2021-43 relative au transfert de l'opération « achat 1^{er} équipement » depuis le syndicat des côteaux vers la commune suite à l'ouverture d'une classe à l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-43 relative au transfert de l'opération d'achat de premier équipement depuis le Syndicat des Côteaux vers la Commune suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle.

La Commune n'ayant pas la compétence scolaire et périscolaire, elle ne peut pas procéder à ces achats. De fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler cette délibération.

Le Conseil Municipal accepte l'annulation de la délibération n° 2021-43.

4/ Décision Modificative n° 4

Afin de procéder au remboursement de l'emprunt « subvention DETR 2018 », Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative doit être effectuée.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		28 000.00 €
D 2312-175 : Aire sportive et santé	28 000.00 €	
TOTAL	28 000.00 €	28 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative n° 4

5/ Décision Modificative n° 5

Afin de procéder au remboursement des salaires jusqu'à la fin de l'année, Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative doit être effectuée

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrat Prestations Services	2 054.00 €	
D 65541 Compensation charge territoriales	4 000.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		6 054.00 €
TOTAL	6 054.00 €	6 054.00 €

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative n° 5

6/ Délibération 2021-54 – Rectification délibération n° 2021-48 relative au remboursement de deux factures GIFI à Monsieur ZDAN

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-48 relative à son remboursement de deux factures GIFI ; il indique qu'une erreur d'écriture a été effectuée sur cette délibération. En effet, le montant total n'est pas de 134.47 € mais de 143.92 €.

Le Conseil Municipal accepte la rectification de ce remboursement soit 143.92 € au lieu de 134.47 €.

7/ Délibération 2021-55 – Complément travaux jardins partagés sises Quartier Rouge

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à l'entreprise MARTY TP pour des compléments de travaux aux jardins partagés à savoir : « fourniture et mise en œuvre du terreau sur toute la surface ». Le devis s'élève à 2730.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le complément des travaux des jardins partagés et le devis pour un montant de 2730.00 € HT

8/ Informations et Questions diverses

Ecole Maternelle : Mise à disposition de la salle polyvalente dès que les travaux en cours seront terminés, soit, à priori et sauf retard, au cours du 1^{ER} trimestre 2022.

Avancement travaux Salle Polyvalente et agrandissement école

SIASC : Demande permanence à Grazac

Choix du menu du repas des Aînés

Goûter de Noël pour les enfants

La séance est levée à 22H30

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	M. ROMERO Patrick